

COMPTE-RENDU D'EXHUMATION

I. ORGANISATION DU TRAVAIL

Les travaux d'exhumation du charnier de SCHOEMBERG ont été dirigés par M. SIERENS, chef du service de Recherches des disparus de la Direction des Personnes Déplacées, assisté des attachés d'administration RABASTE et CHUZEL formant avec le Docteur GIRALDES l'équipe spéciale d'exhumation de charniers.

L'équipe médicale était dirigée par le Docteur GIRALDES qui avait au préalable reçu toutes les instructions nécessaires du Professeur FOURGADE, chef du service de médecine légale de la Faculté de STRASBOURG. Il était assisté d'un médecin „Personne Déplacée“ et de 3 médecins allemands chargés de l'enlèvement des corps et des premières opérations d'identification.

L'équipe d'exhumation disposait également de secrétaires pour l'établissement des fiches et des dossiers de recherches.

La main-d'œuvre était fournie, d'une part au charnier proprement dit, par un détachement de 80 criminels de guerre, dont une partie avait participé à l'encadrement du camp de concentration de SCHOEMBERG, provenant du camp de REUTLINGEN et placés sous la surveillance de M. COURVOISIER de l'Administration pénitentiaire, d'autre part au cimetière par 75 détenus politiques ex-membres du parti nazi, fournis par le camp de BALINGEN.

Les travaux sur le charnier étaient exécutés sous la surveillance de l'attaché d'administration RABASTE et du Docteur GIRALDES, ceux du cimetière avaient été confiés à un entrepreneur allemand qui a fourni tout le matériel nécessaire.

Le personnel travaillant sur le charnier disposait d'un hangar spécialement construit, sous lequel étaient installées des tables d'autopsie pour l'identification des corps et une infirmerie pourvue du matériel nécessaire en cas d'accidents. Une prise d'eau avec réservoir avait également été installée, permettant, au moyen de canalisations, d'avoir l'eau courante avec un débit largement suffisant.

Les criminels de guerre travaillant dans les fosses, et transportant les corps, étaient tous munis de vêtements et de gants imperméables qui étaient lavés chaque soir à la fin du travail, ainsi que les outils.

2.000 cercueils avaient été entreposés dans l'ancien camp de SCHOEMBERG, et étaient amenés près du hangar au fur et à mesure des besoins.

Les criminels du guerre étaient logés dans un baraquement attenant au camp des prisonniers de guerre de SCHOEMBERG, situé à 400 mètres environ de leur lieu de travail. Ce baraquement, entouré d'un double réseau de fil de fer barbelé et surveillé par trois postes de sentinelles, comportait un dortoir, une infirmerie, deux chambres d'interrogatoire, des lavabos et des latrines. La nourriture était fournie par la cuisine du camp de détenus de BALINGEN. Tous les hommes passaient à la douche à la rentrée du travail.

La surveillance au camp et sur le chantier était assurée par un détachement de gendarmerie sous les ordres d'un adjudant-chef responsable de la sécurité.

II. — EXÉCUTION DES TRAVAUX

I. Travaux d'exhumation. L'ouverture du charnier a été effectuée le mercredi 21 août et a donné lieu à une cérémonie à laquelle ont pris part un détachement avec musique du 110^e R. I. d'Ebingen et un détachement de la 12^e Cie de gardes auxiliaires étrangers de Balingen.

Depuis ce moment, les travaux ont été conduits de la façon suivante :

Deux fosses ont été creusées sur les deux côtés du charnier pour délimiter la surface de celui-ci, qui avait été déterminée au cours des enquêtes préliminaires.

Les recherches ont été conduites en élargissant ces fouilles de l'extérieur vers l'intérieur. Ces travaux ont permis de découvrir une série de petites fosses (75) disposées de façons irrégulière et renfermant un nombre de cadavres variable, compris entre 1 et 53, placés tête-bêche dans un espace extrêmement restreint. Dès qu'une fosse était découverte, elle était localisée par tâtonnement en creusant tout autour une tranchée de drainage et en laissant sur les corps une couche protectrice de terre, jusqu'au moment de leur exhumation. Cette façon de procéder a permis la prospection méthodique du terrain et a évité l'encombrement du hangar où se faisait l'identification. L'exhumation des cadavres était faite obligatoirement en présence et sous la direction du médecin-chef du service médical. Après l'examen et l'établissement des fiches par ce dernier et l'officier de recherches, les corps étaient définitivement mis en bière et il leur était attribué un numéro répété sur 3 plaques en métal inoxydable, dont une était placée à l'intérieur du cercueil une autre à l'extérieur et la troisième destinée à être fixée à la croix tombale.

L'état de conservation variait d'une fosse à l'autre, même si ces fosses n'étaient distantes que de quelques centimètres. Dans une même fosse, des corps, enterrés indiscutablement à peu près à la même date, ont été retrouvés dans un état très différent les uns des autres. Les uns avaient encore 70 % de parties molles et adipeuses, les autres étaient réduits à l'état de squelettes. Ces variations sont dues à la nature du terrain où les couches humides et les couche sèches alternent de façon très rapprochée, et à la quantité plus ou moins grande de chaux répandue par les Allemands lors de l'inhumation.

Deux identifications ont pu être faites sur place : celle d'un déporté belge, et celle d'un déporté français, M. PERRIN, cette dernière grâce aux renseignements qu'avait donnés son fils.

Il convient de noter que cette absence quasi totale d'identification est surtout imputable au manque de renseignements qui pourraient être fournis par les familles et d'autre part à ce que la majorité des victimes sont russes, polonaises et yougoslaves. Une des dernières fosses ouvertes renfermait 19 corps portant la marque d'une exécution sommaire (balle dans la nuque) : il s'agit là vraisemblablement de détenus qui ont été tués à la veille de l'arrivée des troupes françaises à SCHOEMBERG.

2. **Travaux au cimetière :** Le cimetière a été prévu pour contenir 90 fosses de 50 cercueils chacune. Au fur et à mesure de l'inhumation de ceux-ci, les fosses ont été refermées et un contrôle est tenu du numérotage des corps qu'elles renferment.

3. **Situation au 25 septembre :** Le nombre des cadavres mis à jour à cette date est de 1.755, cependant, au moyen des listes de noms des victimes enterrées dans ce charnier, que les officiers de recherches ont pu reconstituer, des fiches d'identification établies, et des renseignements qui parviennent encore, les travaux d'identification continuent et se déroulent d'une façon très satisfaisante.

Deux difficultés ont entravé à un certain moment ces travaux, d'une part le mauvais temps qui a obligé de vider les fosses à l'aide de pompes, d'autre part les difficultés rencontrées pour recruter sur place du personnel secrétaire pour l'établissement des dossiers. Il s'est avéré que les travaux d'exhumation et d'examen médical des cadavres allaient plus vite que l'établissement des fiches, il a fallu à deux reprises interrompre les exhumations pour permettre au personnel médical de mettre à jour ces fichiers. Cependant, il faut signaler les conditions de rapidité dans lesquelles se sont déroulées ces opérations.

III. — VISITES

1. **Visites collectives.** Il convenait d'appeler à cette occasion la population allemande, en la personne de ses représentants les plus qualifiés, à constater par elle-même la réalité des atrocités, afin de n'en pas nier l'existence à l'avenir.

Il a été prévu que chaque jour, à partir du 24 août, seraient groupées sous la conduite de leur Landrat les délégations des communes de chaque Kreis du Württemberg, qui comprenaient : le maire, le curé, le pasteur, un instituteur, et s'il y avait lieu quelques notables particulièrement représentatifs.

Ces visites qui ont commencé le 24 août se sont déroulées jusqu'au 23 septembre. Elles se sont toujours effectuées dans l'ordre prévu. Les délégations étaient conduites sur les fosses où elles recevaient de l'officier

de recherches et du médecin présent toutes les explications sur l'origine du charnier et le nombre de corps qui y étaient enterrés. Elles passaient ensuite sous le hangar où elles assistaient aux opérations d'identification. Il a été constaté que, d'une façon générale, ces visiteurs s'en retournaient profondément impressionnés par le spectacle auquel ils avaient assisté.

2. Visites individuelles : Celles-ci ont été peu nombreuses en raison de l'interdiction de pénétrer sur les lieux des travaux sans une autorisation spéciale, ceci pour éviter que des gens poussés par une curiosité malsaine ne viennent gêner par leur présence les travaux en cours.

IV. Cérémonie finale. — Le Général d'Armée, Commandant en Chef Français en Allemagne a accepté d'assister personnellement à cette cérémonie et, pour lui donner un éclat tout particulier, ce charnier étant le plus important de toute la zone française d'occupation, a prié M. le sous-secrétaire d'Etat, commissaire général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes et M. le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de bien vouloir la présider.

V. — Les comptes-rendu techniques du Service de Recherches et les fiches d'identification seront communiqués :

- 1) Au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre. — Direction de l'État-Civil et des Recherches.
- 2) Au Central Tracing Bureau - AROlsen.
- 3) Aux officiers de liaison accrédités auprès du Général Commandant en Chef Français en Allemagne.

Il serait souhaitable que chacun des gouvernements intéressés donnent à ces documents la plus large publicité afin d'obtenir le plus grand nombre d'identifications, qui restent le but principal de ces opérations.

VI. — Il convient de noter que tous les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires ont été fournis par les autorités allemandes, et que tous les frais seront couverts par celles-ci, et ne pourront en aucun cas venir en déduction de nos frais d'occupation, conformément au Mémorandum 39 de SHAEF portant statut des Personnes Déplacées.